



AMASSA

Ensemble



BULLETIN MUNICIPAL DE REBENACQ

Tél : 05 59 05 54 63

mairie@rebenacq.com

www.rebenacq.com

FEVRIER 2013

Au conseil:

Enquête publique de la Mairie de Pau concernant l'instauration des périmètres de protection du captage de l'œil du Néez à Rébenacq utilisé par la ville de Pau pour l'alimentation en eau potable :

Une enquête publique de la Mairie de Pau concernant l'instauration des périmètres de protection du captage de l'œil du Néez à Rébenacq utilisé par la ville de Pau pour l'alimentation en eau potable est en cours.

Cette enquête publique se déroule du **15 janvier au 15 février 2013**.

Elle porte sur :

- ✓ L'autorisation de captage et de distribution des eaux destinés à la consommation humaine ;
- ✓ La déclaration d'utilité publique d'instauration des périmètres de protection autour de la résurgence de l'œil du Néez ;
- ✓ La délimitation des terrains à acquérir et des terrains inclus dans les périmètres de protection ;
- ✓ La mise en compatibilité du PLU (à contenu POS) de la commune de Rébenacq.

Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu à la Mairie de Rébenacq :

- ✓ Le samedi 9 février de 9 heures à 12 heures
- ✓ Le vendredi 15 février de 14 heures à 17 heures

Haras nationaux concernant l'obligation de se déclarer pour les détenteurs d'équidés:

En cas de crise sanitaire chez les équidés, la rapidité d'action est la clé de la réussite et **il est indispensable que tous les lieux de détention situés sur la commune de RÉBÉNACQ soient enregistrés dans la base SIRE.**

Cette déclaration est obligatoire par décret n° 2010-865 du code rural du 23 juillet 2010.

Aujourd'hui, 3 détenteurs se sont déclarés à RÉBÉNACQ mais il est probable que certains lieux ne soient pas encore déclarés.

La déclaration concerne tout lieu où sont hébergés de façon permanente ou temporaire des équidés (cheval, poney ou âne) : pré, structure équestre, foirail, etc. Le détenteur, personne responsable d'un de ces lieux, doit se déclarer auprès du SIRE qu'il soit professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés hébergés, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus (exception : les cliniques vétérinaires).

La déclaration est une démarche simple, avec deux possibilités de déclaration :

- Sur internet : Le détenteur se connecte sur le site www.haras-nationaux.fr et clique sur le bouton détenteur à droite de l'écran sur la page d'accueil du site. (Accès direct : <http://www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/detenteurs-dequide.html>)
- Par papier : Le détenteur renvoie le formulaire joint à ce mail ou disponible sur demande au SIRE. (Tel : 0811 90 21 31 – mail : info@ifce.fr – adresse : Route de Troche – BP3 – 19231 Arnac Pompadour Cedex).



CLUB PHOTO

Après l'exposition photo qui a eu lieu le 30 septembre 2012, l'idée d'un Club photo a émergé et après quelques réunions de préparation cette nouvelle activité est donc créée sous l'égide du Foyer Rural sous le nom « Œil du Neez ».

Une quinzaine de personnes sont d'ores et déjà inscrites.

Les réunions de travail auront lieu les mardis soir de 20h30 à 22h – Salle de la mairie – elles seront animées par Mathieu Roubinet de Pau, Serge Blanchard et Jean-Paul Valois de Rébénacq.

La prochaine réunion est fixée au 12 février.

Tous à vos appareils et à bientôt.

Renseignements : carivenc.christian@neuf.fr tel :05 59 05 54 98

Bibliothèque :

Nous étions nombreux pour déguster la galette des rois le 4 janvier, les personnes de « l'après-midi jeux » et les joueurs de pétanque étaient avec nous, dans une très bonne ambiance et beaucoup de convivialité.

La prochaine permanence de la bibliothèque aura lieu le

Vendredi 8 février de 15 h à 17 heures,

Vous serez reçus par Denise et Michelle.

L'après midi jeux de société débute à 14 h 30, vous serez reçus par Dany.

Nous vous attendons nombreux. Merci de votre participation.

Nicole Andrieu

Comité des Fêtes :

Lors de la dernière réunion du comité, nous étions trois et deux personnes s'étaient excusées. Même pas assez pour faire un bureau !

Nombre d'entre vous attendent les fêtes du village avec impatience, mais trop peu acceptent de s'investir réellement.

Je vous propose donc une réunion de préparation le **samedi 9 février 2013 à 10h30** à la maison Pignard (derrière la mairie).

Nous acceptons toutes les bonnes volontés à partir de 16 ans (avec accord parental pour les mineurs).

Si personne ne se donne la peine, les festivités de la Saint Jean seront sérieusement compromises cette année !

Ps : si votre emploi du temps ne vous permet pas d'être présent, mais que vous souhaitez néanmoins donner de votre personne, indiquez-le nous en laissant un message dans la boîte à lettre du comité située devant la mairie.

Céline Laclotte